



## Communiqué de presse

<b>Objet</b>	<b>Loi sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation</b>
Contact	Thomas Weibel, Nationalrat, Tel. +41 78 602 13 57
Expéditeur	Parti vert'libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail <a href="mailto:schweiz@grunliberale.ch">schweiz@grunliberale.ch</a> , <a href="http://www.grunliberale.ch">www.grunliberale.ch</a>
Date	14 mars 2012

### Meilleur encouragement à l'innovation grâce à un parc pour l'innovation

**Les vert'libéraux sont heureux que la révision de cette loi reste fidèle au droit en vigueur. Les rôles et les compétences eu égard à différents domaines ont été clarifiés, les procédures de planification simplifiées et rendues plus efficaces s'agissant de la loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). La principale nouveauté porte sur la réalisation d'un parc d'innovation multi-sites. La recherche et l'innovation constituent les compétences clés de notre pays, pour nos Hautes écoles et notre économie. Les Vert'libéraux se réjouissent que la révision de la loi accompagne l'optimisation des conditions cadres dans ces domaines.**

#### **Législation souple, pas de nouveau subventionnement**

La loi sur l'encouragement à la recherche et à l'innovation est en vigueur depuis près de trente ans. Une révision globale s'est avérée nécessaire. Jusqu'à présent nous avons maintenu un cadre légale souple. La loi actuelle est une loi simple règlementant la répartition des compétences et l'organisation, qui depuis son entrée en vigueur a fait ses preuves et qui encore aujourd'hui est à même de satisfaire aux exigences. Les fondements de la loi fédérale cadre pour la recherche et l'innovation seront consolidés dans la révision. Les compétences de la Confédération ne seront pas étendues. La présente révision ne prévoit pas que la Confédération octroie de nouvelles aides financières pour l'encouragement à la recherche et à l'innovation. La seule exception concerne la possibilité donnée aux deux Chambres fédérales d'octroyer une subvention pour la réalisation d'un parc d'innovation national.

#### **Base légale pour un parc d'innovation**

La loi prévoit une base légale pour la réalisation d'un parc d'innovation multi-sites. La Confédération peut mettre à disposition des terrains, octroyer des prêts sans intérêts ou proposer d'autres instruments de financement pour favoriser la réalisation du parc d'innovation. Les Vert'libéraux sont heureux que ce cadre légal assure un soutien essentiel aux partenaires et le développement de synergies.

#### **Nécessité de promouvoir les Cleantech et la recherche sur la durabilité**

Les Vert'libéraux sont déçus que la majorité du Conseil national ai refusé de donner plus de poids à la promotion des Cleantech et à l'utilisation des ressources durables au sein du parc d'innovation. Nous sommes certains que le Conseil des Etats veillera à corriger l'état actuel des décisions en la matière.